

**Enquête conduite par le Ministère de l'Education Nationale
Sous-direction de la vie étudiante et des formations post-bac
Service des contrats et des formations
Bureau de la vie étudiante**

→ Enquête lancée auprès des universités le 20 décembre 2000 autour de trois thèmes :

- Les types de partenariats
- La validation des engagements associatifs
- Les aides aux associations

ENQUETE SUR LES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS DES ETUDIANTS

71 universités ont répondu au questionnaire au 31 mai 2001.

La plupart des questionnaires ont été renseignés avec sérieux, sauf quelques uns visiblement sans intérêt.

I - les types de partenariat :

– existe-t-il un partenariat avec le monde civil ou associatif ?

46 universités ont répondu oui. Ce partenariat existe surtout dans le domaine culturel.

Il s'agit d'un partenariat avec les villes, la DRAC, les organismes culturels et avec l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville).

37 établissements disent avoir un partenariat suivi avec des conventions.

Ce n'est pas un partenariat très ancien pour la plupart.

– quels types d'engagements ?

les engagements associatifs des étudiants les plus fréquents se trouvent dans

- Les associations culturelles (dans **57** universités)
- Les associations sportives (**51**)
- Les associations humanitaires et de solidarité : téléthon, SIDA, restos du cœur, lutte contre le racisme, sécurité routière...(**30**)
- La citoyenneté (**20**)
- Les associations de filières (18)
- Le volontariat (14)
- Les syndicats (7)
- Les associations d'étudiants étrangers (6)
- Tous types (5)

– engagements tournés vers la cité :

Cela concerne essentiellement les actions dans le domaine humanitaire, du volontariat et de la culture.

On peut citer les plus fréquentes :

- des **manifestations culturelles et sportives** (dans **18** universités)
- **le soutien scolaire** (**15**)
- **le téléthon** (**9**)
- **les restos du cœur, les collectes alimentaires** (**6**)
- la lutte contre l'exclusion (6)
- la **prévention santé** en milieu scolaire ou vers des populations défavorisées (**5**)
- les actions sur le quartier (**5**)
- des actions vers les enfants hospitalisés (4)

- la lutte contre le racisme (4)
- les actions vers les handicapés (4)
- **l'alphabétisation (3)**
- l'alphabétisation ou le soutien scolaire dans les prisons (3)
- le SIDA (3)
- la sécurité routière, la sécurité sur les campus (2)

Ces actions sont tournées vers les quartiers et sont souvent faites en liaison avec les communes.

Ces initiatives sont peu souvent initiées par les établissements sauf celles en convention avec l'AFEV. Il s'agit d'initiative étudiante, les établissements agissant comme conseil ou comme co-partenaires dans le cadre de partenariats multiples.

II – la validation des engagements associatifs :

- prise en compte dans les cursus :

24 universités sur les 71 qui ont répondu ont mis en place un système de validation dans les cursus.

On peut dire de façon générale que ces expériences de validation restent **facultatives** et se font généralement par l'attribution **de bonifications**.

Elles sont souvent partielles par exemple dans une UE de 1^{er} cycle, dans certains cursus comme ceux préparant aux métiers de l'enseignement pour les actions dans le cadre de l'AFEV pour une université ou dans d'autres selon les filières en particulier pour les activités sportives.

Dans une université la validation se fait dans toutes les formations mais sous des formes différentes : partie d'UE en DEUG sciences, UE optionnelle « conduite de projets » en licences et maîtrises, UE en mention management du sport en licence et maîtrise STAPS.

Dans les formations médicales on trouve des stages hospitaliers dans le secteur humanitaire.

Beaucoup d'IUT ont mis en place des modules sport obligatoires.

Une université a mis en place une option « implication dans la vie universitaire » dans les UE de méthodologie des DEUG

Il faut remarquer que cette validation concerne **essentiellement les activités sportives ou culturelles**. Encore peu d'actions dans le secteur citoyen ou solidarité sont reconnues.

Le fait que cette reconnaissance soit facultative ne permet pas de savoir combien d'étudiants sont concernés.

7 universités disent conduire une réflexion dans le cadre de la négociation contractuelle pour déterminer des modalités de prise en compte des engagements étudiants. Dans une université, une étude est en cours pour accorder des bonifications pour les activités sportives, mais surtout pour valider les acquis associatifs de la même façon que les acquis professionnels.

Des enseignements d'ouverture comme connaissance de l'université ou gérer une association sont offerts aux étudiants dans une université ; ces enseignements sont évalués dans plusieurs filières et donc pris en compte dans les diplômes. Une autre université va créer à la rentrée 2001 un DU « administrateur universitaire » pour les étudiants élus des conseils.

Quelques universités qui ont déjà tenté des expériences de validation disent envisager une généralisation.

En ce qui concerne les mesures incitatives à l'engagement associatif, il s'agit essentiellement de **campagnes d'information** au moment de la pré-rentrée, surtout pour les primo arrivants, articles dans les journaux, de forum des associations parfois.

- aménagements de cursus :

17 universités disent aménager les cursus. Cela va de l'autorisation d'absence, aux aménagements d'horaires, aux aménagements de TD, déplacement de TP, à la libération du jeudi après-midi. Cela concerne généralement les élus étudiants ou les sportifs de haut niveau.

Une université accorde une dérogation pour une 4^{ème} ou 5^{ème} année de DEUG.

Certaines universités accordent ces aménagements à la demande et deux d'entre elles disent ne pas avoir de demandes.

Pour deux universités la possibilité d'aménager les cursus est envisagée.

III – les aides aux associations :

- formation :

15 universités disent avoir mis en place une formation soit pour les élus, soit pour les porteurs de projet, soit les deux. Cette formation est orientée vers la connaissance et le fonctionnement des établissements, la fiscalité, le droit et la conduite de projets. 6 universités envisagent de mettre en place une formation dans le courant du prochain contrat

2 universités disent ne pas faire de formation mais mettre à disposition des étudiants tous les documents et informations nécessaires à la création d'associations.

Pour une université, il n'y a pas de formation spécifique, mais certaines formations comportent des enseignements identiques comme le DEUST travail social et métiers de la ville, les licence et maîtrise AES, l'IUP métiers de la ville et du sport.

Dans une autre université, ce sont les associations qui organisent un séminaire sur la conduite de projets, une autre met en place un DU pour permettre aux étudiants élus de se former et enfin pour une autre cette formation existe dans le cadre des enseignements d'ouverture.

- personnes ressources :

Ce sont d'abord :

- **les vice présidents CEVU et ou étudiants**
- **les services, bureaux, cellules de la vie étudiante**
- **les responsables culturels et/ou sportifs ou les services culturels et/ou sportifs**

On remarque que, en dehors des administratifs et ou des vice présidents, il n'y a pas de personnes spécifiques pouvant assumer ce rôle de personnes ressources.

Une université dit avoir mis en place un service d'appui au développement de la vie associative et une autre dit avoir créé des services spécifiques avec des chargés de mission, dotés de budgets propres pour répondre aux besoins des étudiants. Il peut s'agir aussi d'une personne au sein de la DVE, ou d'un emploi jeune recruté pour assurer cette fonction.

- aides financières :

Pour **65 universités les aides financières viennent du FAVE**

Seules 6 universités n'utilisent pas les crédits du FAVE.

41 universités sur 65 ont des financements autres que le FAVE.

16 sur budget propre

16 venant de la culture

5 des collectivités locales (ville, conseil régional, général)

6 des composantes

4 de sponsors

3 des contrats

3 du CROUS

Pour celles qui n'utilisent pas les crédits du FAVE le financement vient du budget vie étudiante de l'établissement, du CROUS, de la DRAC et du contrat.

Ces aides sont accordées aux associations sur projets. Il n'y a quasiment pas d'aides individuelles.

Au delà des aides financières, beaucoup d'aides matérielles sont attribuées : locaux mis à disposition, équipements (téléphone, informatique...), voire attribution de subvention de fonctionnement.

Parmi les 71 universités qui ont répondu, **9 universités disent éditer un annuaire** des associations ou des brochures récapitulatives. (Le document est souvent joint à l'enquête), 2 sont en cours d'édition et une université a mis la liste de ses associations sur son site web.

Mais en revanche **7 seulement disent organiser des forum des associations** et deux notent la participation des associations à des forum plus généraux. Une université a créé un pôle associatif qui regroupe les associations.

Conclusion :

On peut remarquer que :

- après un rappel, les $\frac{3}{4}$ des universités ont répondu à l'enquête
- les réponses sont dans l'ensemble assez précises, les questionnaires ont été renseignés le plus souvent par des administratifs, parfois par le responsable culturel.
- La vie associative apparaît importante dans une majorité d'universités mais on constate une durée de vie des associations parfois assez courte
- Les activités associatives touchent surtout le sport, la culture et de plus en plus des actions humanitaires, de solidarité, citoyennes (lutte contre l'exclusion, téléthon, soutien scolaire, collectes alimentaires...)
- Ces engagements sont initiés par les étudiants et encore très peu par les établissements
- Les partenariats se développent en premier lieu avec des organismes culturels, avec des associations type l'AFEV ou avec des villes.

- La validation dans les cursus est encore très peu pratiquée, mais un certain nombre d'universités disent réfléchir à un système de validation. Cela concerne essentiellement les engagements dans le secteur sportif et culturel, encore peu les engagements citoyens
- De véritables aménagements de cursus sont rares ; il concerne les élus étudiants en application de l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997.
- Les personnes ressources sont avant tout administratives
- Les aides financières sont en totalité issues du FAVE sauf pour 6 universités.

On sent à travers cette enquête et au delà, à travers les projets d'établissement que le développement de la vie associative est une préoccupation importante dans les établissements. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la prise de responsabilité au sein des associations est un levier puissant pour le développement de la citoyenneté étudiante, une formation à la citoyenneté pour toute la vie et un facteur d'insertion dans le monde professionnel.

Cependant il faut noter un certain nombre d'obstacles qui sont avancés par les universités.

- Les difficultés pour les étudiants de s'investir sur le long terme ce qui entraîne des durées de vie parfois éphémères des associations,
- Les difficultés pour les universités à faciliter l'engagement des étudiants, à reconnaître ces engagements et à les valider dans les cursus
- Le débat sur le bénévolat, et la validation. Il n'y a pas d'unanimité sur la forme de reconnaissance, validation dans les cursus ou autre?

La validation, si elle doit être encouragée, ne paraît manifestement pas contradictoire avec d'autres formes de reconnaissance telle, par exemple, l'inscription d'une mention sur le diplôme attestant de l'activité associative pendant ses études .